

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 69

Votants 77

Suffrages exprimés : 77

### DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

### DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2021

## Séance du 28 juin 2021

N°210628-49

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER.

### Étaient absents représentés par leur suppléant :

Pascal BAILLET représenté par Jacques THIOULENT

Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS

Isabelle COMONT a donné pouvoir à Jean-François BUREL

Valérie CORCEL a donné pouvoir à Philippe CABIN

Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jean-François BUREL

Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Marc MUSONI a donné pouvoir à Catherine BONS

Eric SIMON a donné pouvoir à André-Pierre BOURDON

Jean-Pierre THÉVENOT a donné pouvoir à Barbara LANGE

### Absents :

Emmanuel BOUST, Marie-Louise DOULET, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Rémi HEROUARD, Pierre-Yves JEGAT, David LAMBION, Pascal LARGILLET, René VIMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Luc POLINSKI a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\*

## **FINANCES – Attribution de Fonds de Concours - Travaux des communes**

**N°49**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°180221-04 du 21 février 2018 approuvant le règlement des fonds de concours définissant les modalités d'attribution aux communes membres,

Vu la délibération n°181205-26 du 5 décembre 2018 modifiant le règlement des fonds de concours,

Considérant que les demandes formulées par les communes s'inscrivent dans les axes et critères de financement définis par le règlement des fonds de concours,

Considérant l'éligibilité desdites communes au regard du critère « fonds de roulement » de l'année 2019,

Considérant qu'en application de l'article L.1111-10 du CGCT, le versement effectif du fonds de concours sera conditionné au respect du plafond des aides publiques, fixé à 80% pour tout projet d'investissement porté par une collectivité locale,

Vu l'expertise du dossier effectuée par les services techniques de l'établissement public,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets des communes pouvant faire l'objet d'une attribution au titre des fonds de concours,

Communes	Désignation	% d'éligibilité*	Montant du fonds de concours plafonné à
Ancourteville-sur-Héricourt	Mise en accessibilité du cimetière et de l'église	100%	2 647.44 €
Ancourteville-sur-Héricourt	Installation d'une citerne enterrée de 120m <sup>3</sup> – Lotissement Cotelet	100%	7 189.20 €
Angiens	Réalisation d'un parcours de santé	100%	2 551.20 €
Angiens	Réfection de la toiture de l'école primaire	100%	12 284.68 €
Angiens	Pose d'une réserve incendie	100%	5 490.00 €
Autigny	Rénovation d'une charpente	100%	10 719.84 €
Bertreville	Mise en place d'une réserve incendie – Hameau de beauclair	100%	9 067.00 €
Beuzeville-la-Guérand	Construction d'un garage communal	100%	11 630.14 €
Blosseville	Sécurisation de la réserve incendie	100%	296.10 €
Bosville	Passage des éclairages en LED du groupe scolaire	100%	637.00 €
Bosville	Fourniture et pose d'une cuve de 120m <sup>3</sup>	100%	2 316.29 €
Brametot	Installation d'une pompe à chaleur et rénovation de la salle polyvalente	100%	8 128.71 €
Brametot	Réparation du mur de l'atelier municipal	100%	4 827.07 €
Butot-Venesville	Création d'une aire de jeux	100%	7 786.38 €
Cany-Barville	Remplacement menuiseries extérieures école Louis Pergaud	100%	29 528.42 €
Cany-Barville	Travaux de défense incendie	100%	1 903.60 €
Clasville	Défense incendie – Chemin de la plaine	50%	2 748.00 €

Clasville	Défense incendie – Cimetière	50%	2 279.28 €
Cleuville	Installation d'un poteau incendie – Rue du manoir	100%	889.24 €
Crasville-la-Rocquefort	Réfection d'un calvaire	100%	1 432.80 €
Fontaine-le-Dun	Accessibilité de la salle municipale et de la mairie	100%	1 630.24 €
Grainville-la-Teinturière	Réfection des pignons et des façades de la salle cauchoise	100%	4 824.00 €
Grainville-la-Teinturière	Réfection de la toiture de la cantine scolaire	100%	9 628.36 €
Manneville-ès-Plains	Réfection du pignon intérieur Ouest de l'abside Nord de l'église	100%	2 456.72 €
Manneville-ès-Plains	Etanchéification de la réserve incendie	100%	16 676.84 €
Néville	Installation d'une réserve incendie	100%	1 765.98 €
Néville	Installation d'un terrain free ride	100%	5 093.82 €
Néville	Installation d'un terrain multisports	100%	4 722.40 €
Ourville-en-Caux	Installation d'une climatisation et d'un système de ventilation de la salle des fêtes	100%	23 228.00 €
Ourville-en-Caux	Remplacement d'une borne incendie – Rue de l'école n° 7	100%	711.22 €
Ourville-en-Caux	Rénovation extérieure d'un pilier de l'église	100%	2 026.00 €
St Aubin-sur-Mer	Remplacement des menuiseries de la mairie	100%	880.00 €
Ste Colombe	Réhabilitation de la mairie 1 <sup>ère</sup> phase	100%	6 490.99 €
St Riquier-ès-Plains	Création d'un poteau incendie – Route du stade	100%	625.18 €
St Riquier-ès-Plains	Réserve à eau pour récupération des eaux pluviales à l'atelier communal	100%	3 735.00 €
St Riquier-ès-Plains	Création de 4 citernes enterrées de 120m <sup>3</sup>	100%	19 763.09 €
St Vaast-Dieppedalle	Rénovation thermique de la salle communale	100%	3 572.02 €
Veules-les-Roses	Rénovation de 3 courts de tennis	50%	12 000.50 €
Veules-les-Roses	Remplacement de jeux pour enfants sur le front de mer	50%	2 785.80 €
Veules-les-Roses	Travaux de rénovation des installations du front de mer	50%	9 456.96 €
Veules-les-Roses	Remplacement des skydomes à la salle polyvalente	50%	1 651.37 €
		<b>TOTAL</b>	<b>258 076.88 €</b>

\* Calculé selon le fonds de roulement 2019 de chacune des communes

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 15 juin 2021,

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accorde un fonds de concours aux communes susmentionnées pour un montant plafonné comme indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil

Communautaire n° 19..... - Séance du 28/06/2021  
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/2021

Date de publication : 01/07/2021  
Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210701-210628-49-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021